



Vente de maison familiale

Par **Richard92**, le **13/12/2020 à 17:04**

Bonjour
Ma mère et ma tante sont propriétaires de la maison où réside ma grand-mère. Ma grand-mère étant désormais en maison de retraite, la maison sera vendue. Or il s'avère que mon cousin veut la racheter pour un prix qui me semble bien en dessous de la valeur de la maison. Toutefois, ma tante et ma mère sont d'accord pour la lui vendre à ce prix. Elles n'ont pas procédé à une estimation.
De plus, l'étage de la maison qui à la base est un grenier a été aménagé en 2 chambres il y a quelques années mais ça n'a jamais été déclaré, donc officiellement la maison ne contient que 2 chambres mais elle en a réellement 4...
Je souhaiterais donc savoir si il existe un recours pour éviter la vente de cette maison bien en dessous du prix qu'elle vaut vraiment ? Merci

Par **Visiteur**, le **13/12/2020 à 17:55**

Bonjour
Si les propriétaires, héritières présomptives je suppose, vivantes actuellement, sont d'accord pour vendre, elles peuvent le faire à qui elles veulent et au prix qu'elles souhaitent.
Je souhaiterais donc savoir si il existe un recours pour éviter la vente de cette maison bien en dessous du prix qu'elle vaut vraiment ?
Aucune personne autre qu'un héritier, n'est en droit de contester, mais en revanche, le fisc peut requalifier l'opération s'il estime le prix trop en dessous du réel.
Juste à titre informatif, vous pouvez regarder sur le site gouvernemental, qui sert de référence aussi pour les Impôts, les prix des biens vendus depuis quelques années. <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>